

## A travers les revues

Telles sont les grandes lignes du travail accompli par le Service des successions ; un exposé plus complet aurait réclamé des précisions d'ordre technique qui dépasseraient le cadre de la *Revue internationale*.

---

### A travers les revues

*Entr'aide française. Pages sociales*, Paris, n° 28, juin-juillet-août 1947.

Nous extrayons de ce numéro consacré à l'Alsace un article écrit par M<sup>lle</sup> M. Filbert, assistante sociale, et décrivant la création et l'activité du « Centre de formation professionnelle pour mutilés » dont l'Entr'aide française établit le projet il y a une année. Il s'agit d'une œuvre humanitaire au premier chef et la « *Revue internationale* » qui a déjà parlé, à plusieurs reprises, des efforts entrepris dans le même sens, par les institutions publiques d'entr'aide et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des différents pays <sup>1</sup> est heureuse de la signaler.

Après avoir indiqué les difficultés que rencontrèrent les promoteurs de ce Centre qui, en octobre 1946 déjà, comptait 90 élèves, M<sup>lle</sup> Filbert décrit, de la manière suivante, les principes et les buts de cette œuvre :

« Principes et but du Centre. — 1) Rendre aux mutilés le maximum de capacités physiques par des exercices et des traitements appropriés. Les muscles de l'articulation voisine d'une amputation sont souvent atrophiés, l'articulation moins souple. Une gymnastique adaptée rend souple et vigueur. Le port de la prothèse en est allégé et celle-ci est maniée avec plus d'habileté : marche moins claudicante, marche sans canne même pour un double amputé, mouvements du bras plus assurés, pas de tremblement de la plume maintenue par un appareil. L'infirmes compense. Il faut fortifier les muscles de secours pour éviter la déformation du squelette et pour donner plus d'aisance à la « compensation. D'où l'étude des gestes qui peuvent encore être faits et de leur développement maximum. De même, il faut une constante surveillance des appareils orthopédiques et une éducation du mutilé pour les soins du moignon (talquage) ce qui évitera les abcès et les troubles circulatoires. Ayant acquis de cette façon une certaine assurance physique, le mutilé aborde avec plus de chance de succès le problème professionnel.

---

<sup>1</sup> *Revue internationale*, août 1946, pp. 673-689 et août 1947, pp. 681-688.

## A travers les revues

2) Les orienter au mieux en tenant compte de leurs connaissances antérieures, du milieu professionnel familial, des données de l'économie régionale. L'examen psychotechnique d'entrée avec les renseignements précités permet, quand il est révélateur, de prendre une décision ; sinon, un mois d'orientation dans la section de préapprentissage est nécessaire et même un changement de section au cours de l'année doit donner toute latitude au mutilé d'orienter sa décision vers le métier qui lui convient.

3) Tenir à ce que l'enseignement soit poussé jusqu'au certificat d'aptitude professionnelle. Cela plus spécialement dans les professions non manuelles, telles que comptable, employé de bureau, où le mutilé risque de ne pas trouver de poste ou d'être mal rémunéré. Le certificat d'aptitude professionnelle est, pour le mutilé, une petite arme contre la crainte d'être engagé par pitié. Il a concouru avec des jeunes gens non « handicapés », il a réussi, c'est donc une garantie pour l'employeur.

4) Faire admettre et prouver aux particuliers, aux entreprises et aux administrations qu'un mutilé, convenablement « appareillé », en bonne condition physique, orienté et dirigé rationnellement, est capable d'accomplir une tâche égale à celle d'un homme valide, sinon mieux, car joue, là aussi, le sens de la « compensation » (qui naturellement se fait jour sur le plan physique) résultat d'une volonté farouche d'arriver à tout prix et de faire aussi bien sinon mieux qu'avant la blessure.

5) Le but moral que cherche à atteindre le « Centre de formation professionnelle pour mutilés » est donc acquis d'emblée par ces moyens indirects : équilibre physique, joie d'un travail retrouvé. L'atmosphère de cordialité, l'ambiance des heures de loisir, sorties, conférences, plein air, vacances, jeux, y mettent le point final. Les « coups de cafard » assez souvent collectifs, sont vite étouffés.

*La vie du Centre et l'existence matérielle des élèves.* — Le Centre possède un internat ; soixante internes actuellement sont logés, nourris, blanchis gratuitement ; les trente autres, demi-pensionnaires, prennent leur repas de midi, également gratuitement. Les élèves sont logés confortablement, presque toujours dans des chambres individuelles, sauf les jeunes qui sont au maximum trois par chambre. Toutes les pièces possèdent l'eau courante. Les jeunes ont à leur disposition : une T.S.F., une bibliothèque, des jeux, un ping-pong. D'autre part, pour chaque manifestation sportive ou artistique, un certain nombre de places leur sont réservées. Les élèves, dont la situation sociale l'exige, bénéficient soit d'une bourse de transport qui les aide à payer leurs frais de voyage, soit d'une bourse

## A travers les revues

d'entretien qui équivaut à un salaire et leur permet de supporter les charges de famille...

**Les Sections.** — *Dessin industriel* (mécanique et architecture) : les élèves de cette section, au nombre de quinze, sont pour la plupart mutilés des jambes ; cependant, l'amputation du bras gauche n'est pas une contre-indication pour cet apprentissage. Dans la section, trois amputés du bras gauche réussirent très bien ; un amputé du bras droit est même un des meilleurs élèves. Après huit mois de travail, uniquement théorique et scolaire, les élèves de cette section ont pu être placés en stage (une semaine sur deux) chez des architectes ou dans les bureaux de dessin des usines métallurgiques de la ville. S'il est utile de grouper les « handicapés » pour les former afin de créer entre eux un esprit d'émulation, qui ne saurait se manifester s'ils étaient en contact avec des gens en possession de toutes leurs capacités physiques, il est indispensable de remettre le mutilé, tout en le surveillant, dans un milieu de travail normal dès qu'il est en possession des connaissances et de l'habileté suffisantes.

Les membres de la section de dessin, après deux ans de travail, pourront se présenter l'année suivante au certificat d'aptitude professionnelle avec beaucoup de chances de succès.

*Commerce-comptabilité.* La section compte trente-quatre élèves qui sont certainement parmi les plus « touchés » (deux amputés des deux bras). Ce sont également ceux qu'il a été le plus difficile d'orienter car ils avaient en tête, à priori, de faire du travail de bureau ! et cela sans avoir, avant leur blessure, eu une formation spécialisée. Ils étaient manœuvres pour la plupart ; après six mois de travail acharné, quinze d'entre eux ont pu se présenter au certificat d'aptitude professionnelle comme aide-comptable : 15 réussites !

*Radio-électricité.* Dans ces ateliers travaillent treize jeunes mutilés des jambes ou avec de légères mutilations de la main. C'est une des sections les plus difficiles, car une bonne dose d'efforts intellectuels leur est demandée (formules abstraites nombreuses). Le travail pratique est délicat et minutieux. Nos élèves pourront tous se présenter l'année prochaine au certificat d'aptitude professionnelle comme radio-électricien-dépanneurs avec de fortes chances de succès.

*Orthopédie.* Cette section, qui est la dernière née, compte surtout des jeunes à qui convient presque exclusivement un travail manuel. Ce sont tous des blessés des jambes. Elle compte sept élèves qui s'occupent d'orthopédie. La section, espérons-le, pourra bientôt se charger de la

## A travers les revues

fabrication et des réparations de prothèses pour le Centre d'appareillage. Ces deux ateliers sont en effet devenus indispensables pour la vie du Centre où de nombreuses réparations d'appareils orthopédiques sont nécessaires (vingt en moyenne par mois).

*Enseignement général — Préapprentissage.* Il a été nécessaire de songer à donner aux plus jeunes élèves du Centre de 14 à 16 ans une sérieuse formation en français. Cette section a permis également d'orienter certains indécis. Vers la fin de cette première année tous les élèves (14) seront placés dans les autres sections du Centre ou dirigés en dehors de l'École vers un apprentissage qui n'est pas donné au Centre. Nous avons ainsi des élèves détachés chez les artisans et les petits industriels de la ville : deux selliers, un graveur, un mécanicien de précision, trois horlogers. De toute façon, chaque section a six heures d'enseignement général adapté, au point de vue vocabulaire et mathématique, à l'enseignement technique qui y est fait.

*Examens médicaux.* Les élèves sont suivis d'une façon très régulière par un chirurgien des hôpitaux civils. Des examens périodiques approfondis et les courtes visites hebdomadaires permettent de déceler les évolutions tardives de certaines blessures, l'état des moignons parfois encore criblés d'éclats minuscules. Il a fallu ainsi procéder à une quinzaine d'hospitalisations au courant de l'année. Les moignons, surtout en période chaude, sont très sensibles et l'infirmerie du Centre doit faire deux fois par jour de nombreux pansements et de petits traitements (bains locaux, alternativement chauds et froids pour activer la circulation, massages, etc...).

*Culture physique.* Des leçons de culture physique données par un spécialiste ont permis de donner à tous nos jeunes cette assurance physique dont nous parlions plus haut. Des séances de plein air (natation, jeux de ballon), piscine en hiver, ont rendu à nos mutilés la joie des ébats nautiques ; ils ont réappris à nager et ceux qui n'ont jamais su nager ont appris ce sport complet par excellence, en dépit de leur infirmité.

La tâche qu'il reste à accomplir est encore importante. Celle qui consiste à ouvrir le cœur et à éveiller la compréhension et l'intérêt du public en faveur des « mutilés » n'est pas la moindre. »

*L'Union Postale*. Journal mensuel publié par le Bureau international de l'Union postale universelle. Berne, août 1947. « Comment « fonctionnait » la Poste dans un camp de concentration », par M. M. Herwich, conseiller ministériel au ministère des Postes de Pologne.

« Depuis longtemps, dit l'auteur, j'avais l'intention d'écrire quelques mots sur la poste au camp de concentration, mais ce n'est que ces jours-ci que je lus dans un périodique anglais les souvenirs d'un agent des postes des camps de prisonniers de guerre en Allemagne. En dépit de maints obstacles, l'auteur de l'article avait réussi à organiser dans un de ces camps un bureau de poste, avec des « tournées » et des « quartiers » de distribution réguliers, consistant en plusieurs groupes de baraques. Il y avait même une boîte aux lettres, faite en bois avec des moyens primitifs. En un mot, sauf différentes chicanes de la part de la censure du camp, cela touchait presque à l'idylle.

Le lecteur polonais et tout spécialement les anciens prisonniers des camps de concentration, prennent connaissance de ces faits avec satisfaction, mais en même temps avec un certain scepticisme. C'est pourquoi, pour mettre fin au mythe du prétendu ordre allemand et du traitement humanitaire des malheureuses victimes des camps par la poste allemande, je crois utile de porter à la connaissance d'un plus large public quelques détails, observés personnellement ou recueillis sur place à cet égard.

On a beaucoup écrit sur les horreurs qui se passaient dans ces camps, mais peu de personnes ont essayé d'aborder ce sujet du point de vue postal. On sait bien que la poste était dans ces lieux de supplice une des rares parties claires. C'était tout simplement le seul lien de contact avec le monde extérieur, lien très faible, il est vrai, puisqu'il n'était permis d'écrire qu'une lettre par mois, la première d'ailleurs, après une période de six semaines de « quarantaine », une lettre bien courte, dépourvue d'éléments essentiels, mutilée par une censure sévère, rédigée en allemand et adressée toujours au même destinataire. Si l'on voulait écrire à une autre personne, la seule ressource était de trouver un compagnon d'infortune qui, lui, ne correspondait avec personne et de l'indiquer comme expéditeur. Dans ce cas le destinataire pouvait seulement deviner le véritable auteur du message et il n'avait même pas la consolation de reconnaître l'écriture de son cher absent. Quoi qu'il en soit, ces lettres contenaient pourtant de très précieuses nouvelles. On savait du moins que l'expéditeur vivait et où il séjournait.

L'expédition d'une lettre était, comme tout d'ailleurs au camp, hérissée de difficultés. Tout d'abord, elle devait être affranchie normale-

## A travers les revues

ment au moyen de timbres-poste, que l'on pouvait acheter à la cantine fort primitive, du camp. Bien entendu, il n'y avait pas de boîte aux lettres, pas même en bois. Les lettres étaient déposées chez le « Blockmann », qui était généralement un criminel, et qui n'acceptait pas de lettres non affranchies. On peut deviner avec quelle impatience chacun attendait la fin de la « quarantaine », c'est-à-dire le moment où il pouvait transmettre la première nouvelle à ses parents et à ses amis.

Mais où se procurer de l'argent pour acheter des timbres et du papier ? Car tout, vêtements, chaussures, argent, alliances même, était littéralement enlevé aux prisonniers lorsque, après leur entrée au camp, ils étaient forcés de se présenter nus devant les greffiers, qui dressaient les listes des arrivées. Il en était de même de l'argent envoyé de l'extérieur, et qui était confisqué sur-le-champ.

« Pendant les premiers mois de séjour au camp, les prisonniers ne gagnaient rien malgré leur travail pénible, et ce n'était que beaucoup plus tard, quand ils étaient devenus pour ainsi dire « des anciens », qu'ils recevaient un salaire minime en la « monnaie de camp ». Cependant le problème des menues dépenses qu'imposait la vie de camp quotidienne n'était pas si tragique. Il y avait toujours un brave camarade qui prêtait son assistance et, pour être juste, il faut avouer que ce n'était pas le manque de papier ou de timbres-poste qui empêchait l'expédition d'une lettre. C'était plutôt le texte qui constituait la plus grande difficulté. Il fallait inventer un vrai art d'écrire, afin d'inclure en quelques mots lapidaires un sens utile pour la famille sans éveiller la méfiance de la censure. Tout devait sonner bien : pas la moindre allusion aux conditions abominables du camp. En ce qui concerne les besoins de l'expéditeur, il n'était permis que de demander l'envoi de quelques articles déterminés. Toute lettre était donc sèche, dépourvue des sentiments qu'attendaient si ardemment les destinataires.

Il y avait encore une catégorie de prisonniers qui n'avaient aucun droit de recevoir ou d'expédier des lettres. Aux yeux du monde, ils devaient être comme effacés de la liste des vivants. Ils représentaient le groupe des détenus condamnés à l'extermination prochaine.

C'était à peu près tout quant à la « poste aux lettres ». Il faut encore ajouter que les lettres arrivantes étaient ordinairement remises aux destinataires pendant les longues attentes, lors de l'appel du soir, dans la cour, sans égard aux intempéries.

Il existait aussi au camp un « service des colis postaux ». Celui-ci n'était pas moins intéressant que le précédent. Il est à remarquer qu'un certain pourcentage d'envois parvenait aux destinataires. Les colis étaient distribués le soir, après l'appel, dans une baraque spéciale, et les

destinataires devaient, insuffisamment vêtus, attendre debout devant ce « bureau de poste », bien souvent plusieurs heures, sous la pluie ou la neige ; plus d'un de ces malheureux a payé de sa vie ce procédé primitif de distribution.

Le contenu des colis était immédiatement soumis à un examen détaillé. On fouillait, on brisait les plus grands morceaux de pain, pour y rechercher des outils éventuels ou des correspondances cachées. Les médicaments les plus précieux, ainsi que les vivres plus attrayants, tels que les noix, etc., étaient confisqués. Dans certains camps, c'était tout différent. Les colis n'étaient point remis aux destinataires, mais on versait tout simplement les vivres qu'on y avait trouvés, en présence du destinataire et sans examen détaillé, dans la marmite commune, à la cuisine du camp. Cette soupe bizarre était ensuite distribuée aux détenus. Ce procédé étrange donnait lieu parfois à des incidents comiques. Il arrivait que les prisonniers découvraient dans leur assiette de menus articles peu mangeables, tels que des bretelles, etc.

« Le service des colis » était bien entendu à « sens unique ». Il était interdit d'expédier des colis du camp, c'était d'ailleurs pratiquement impossible, car les prisonniers n'avaient aucune propriété. A vrai dire, de temps en temps des colis partaient des camps vers certaines familles. Ce n'étaient pas les prisonniers qui les expédiaient, mais les « autorités » et le contenu de ces envois n'était autre que les effets des victimes mortes. En ces cas, les « autorités », guidées peut-être par des « scrupules », ne voulaient pas détenir la propriété d'autrui et renvoyaient aux héritiers ces restes lugubres. Après mon retour en Pologne, une de mes connaissances m'avouait qu'une année s'était déjà écoulée depuis le moment où elle avait reçu un tel colis, et souvent encore, le souvenir du veston taché de sang et troué par des balles — de même que des restes, littéralement des restes de semelles, sur lesquelles son fils avait fait son dernier chemin — la hantait pendant la nuit.

La propriété unique du prisonnier était son numéro d'ordre, cousu sur la poitrine de son costume rayé. Ce numéro servait de base pour identifier le destinataire au moment de la remise du colis, car personne ne possédait depuis longtemps de documents d'identité. Ce procédé donnait lieu à des manipulations frauduleuses, car il arrivait que des compagnons malhonnêtes ou affamés réussissaient à se procurer un double du numéro de leurs collègues recevant plus souvent des envois et en prenaient frauduleusement livraison à leur place.

Il était impossible de faire une réclamation. De même l'appel infructueux à haute voix du numéro d'un destinataire, pendant deux jours consécutifs, suffisait à déclarer l'envoi comme tombé en souffrance.

## A travers les revues

Tous les envois en rebut, et il y en avait une quantité, à cause du décès de nombreux destinataires, étaient saisis et ils ne furent jamais renvoyés à l'expéditeur. Abstraction faite de la circonstance que les envois provenaient de familles pauvres ou même de la Croix-Rouge de Suisse, leurs adresses étaient bien souvent changées et des colis réexpédiés comme « dons », de la part des institutions allemandes de charité, aux soldats du front. Dans certains cas ils furent distribués parmi des prisonniers comme stimulant en vue d'un bon rendement du travail.

Quelques mots encore au sujet du « personnel » des bureaux de poste des camps ; les censeurs et les agents postaux étaient le plus souvent des fonctionnaires détachés de la poste allemande. S'il y avait des hommes honnêtes parmi eux, ils se gâtaient vite dans l'atmosphère générale de violence, de cruautés de toute sorte et de meurtres en masse, et leur morale ne différait nullement de celle des « SS ». Les agents avaient à leur disposition encore quelques prisonniers comme auxiliaires. Ces derniers occupaient l'un des postes les plus enviés au camp, parce qu'ils recevaient, d'une part, des dons des destinataires et qu'ils avaient, d'autre part, la possibilité de voler des colis-rebuts.

De toute façon, cette poste de camp était tout de même le seul moyen de contact du prisonnier avec le monde extérieur... »

---